LES ÉVÉNEMENTS EN AFRIQUE DU NORD

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

LE RAVITAILLEMENT DE L'ALGÉRIE

Par suite des événements militaires le ravitaillement de l'Algérie se trouve sérieusement menacé. La situation de la ville d'Alger, avec particulièrement critique. La population n'est évaluée de 200.000 à 600.000 personnes par l'afflux de réfugiés venus de tous les points du pays. En vue d'une répartition finale des stocks encore existants, les troupes alliées ont dû prendre certaines mesures. Le ravitaillement des troupes anglo-américaines ne peuvant être assuré sur les stocks existants dans le pays, l'approvisionnement doit être amené par voie maritime en Afrique du Nord.

Le général Blaskowitz rend visite aux autorités françaises

Le haut commandant d'une armée, le général Blaskowitz a rendu visite au préfet du département de la Haute-Garonne et au général commandant en chef des troupes françaises.

M. HENRI HAYE VA QUITTER WASHINGTON

Vichy, 16. — On mande de Washington que M. Haye, ambassadeur de France aux Etats-Unis, quittera Washington la semaine prochaine, avec les différents membres de l'ambassade.

UN DESTROYER ANGLAIS DÉBARQUE DES BLESSÉS A GIBRALTAR

La Linéa, 16. — Le destroyer anglais « H 35 », gravement endommagé à la poupe, est entré au port de Gibraltar où il a, paraît-il, débarqué un certain nombre de blessés.

Le fils du contre-amiral Loizeau tué en Afrique du Nord

Royan, 16. — Le lieutenant de vaisseau Jacques Loizeau, fils du contre-amiral Loizeau, en retraite à Royan, qui commandait le sous-marin « Oréade » a été tué lors de l'attaque des côtes de l'Afrique du Nord.

La tenace défense du « Jean-Bart » à Casablanca

Casablanca, 16. — Suivant un correspondant de l'agence Reuter avec les forces navales spéciales américaines au Maroc, le contre-amiral H. Dewitt, commandant les forces « amphibies » américaines de l'Atlantique, a déclaré au sujet de l'attaque finale contre les forces navales françaises à Casablanca : « Tout avait été préparé et un terrible massacre allait se dérouler, lorsque, tout à coup une dépêche officielle survint annonçant qu'on attendait un armistice d'un moment à l'autre.

» Deux jours plus tard, le puissant cuirassé français «Jean-Bart», amarré à son quai, son armement incomplet, immobilisé par un manque de puissance motrice et occupant une situation désavantageuse en raison de la puissance supérieure aérienne et navale des forces américaines, avait combattu bravement. Le « Jean-Bart » fut au total frappé dix fois, dont deux par des torpilles aériennes et ne cessa le feu que lorsque les navires américains se déplacèrent au delà de la portée de ses canons »

Commentant le combat, le contre-amiral Hewitt a déclaré : « Le « Jean-Bart » était un navire vigoureux. On le signala hors d'action puis incendié, mais chaque fois, il rouvrit le feu avec tant de précision que les Américains étaient obligés de zigzaguer pour assurer leur sécurité ».

Le ravitaillement de l'armée allemande en zone non-occupée

Paris, 16. — On communique :

« L'Armée allemande ayant pénétré en territoire français non occupé pour le protéger, le G.Q.G allemand a pris les décisions suivantes concernant le ravitaillement des troupes :

1° *Le ravitaillement de l'Armée est exclusivement assuré par les convois qui la suivent, exception faite pour le foin, la paille et les légumes frais ; ces denrées seront achetées dans les localités au prix de la taxe ;*

2° *Aucune sorte de requisition ou de prélèvement n'est permise ;*

3° *Toutes les dépenses doivent être réglées comptant. Aucun bon de réquisition ne peut être admis ;*

4° *Les billets de banque allemands Reichkreditkassencheine ne pourront servir de monnaie d'échange pas plus qu'être utilisés à titre exceptionnel par les militaires allemands ;*

5° *Les réparations de véhicules automobiles qui seront nécessaires devront être effectuées dans les ateliers de réparation des territoires français non occupés jusqu'ici. Elles seront faites contre paiement sans aucune exception.* »

LE PORT DE TOULON INTERDIT AUX ÉTRANGERS A LA VILLE

L'entrée de Toulon est désormais interdite à toute personne si elle n'y a pas son domicile. Voici le texte de l'arrêté que vient de prendre le vice-amiral Marquis, préfet de Toulon, gouverneur de la place.

« 1° L'entrée de la place de Toulon est interdite à toute personne n'y étant pas domiciliée ;

» 2° Seront cependant autorisées à y pénétrer les personnes qui pourraient y invoquer un motif valable, tel que décès ou maladie grave d'un ascendant ou d'un descendant direct. Justification du motif invoqué devra être fournie dans les vingt-quatre heures sous peine d'expulsion. Les motifs commerciaux et d'affaires ne sont pas admis. »

Une réunion des mouvements de jeunesses françaises

Paris, 15. — Le Bureau de Presse du parti fraciste communique :

« Une réunion de protestation contre les rapines anglo-saxonnes, organisée sur l'initiative de la Jeunesse Fraciste, a rassemblé, salle des Sociétés Savantes, les délégués des mouvements de jeunesses françaises.

Affirmant une magnifique communion d'idées, les orateurs stigmatisèrent, avec une égale violence, les agressions anglaises contre notre Empire. MM. Pasquier, de la Ligue des Jeunes ; Balestre, des Jeunes du Maréchal ; Sabatier, des J.N.P. ; Pisason, des Jeunesses Fraciste ; Schweitzer, des J.E.N ; Guilloux, des Equipes de Propagande du Maréchal ; Vigouroux, combattant du front de l'Est, représentant de la L.V.F., tous ces jeunes, prêts à passer à l'action, prirent la parole, affirmant ainsi que lorsque la Patrie est en danger, il ne saurait y avoir de différence entre les organisations de Jeunes.

C'est un grand souffle d'espoir qui passa sur la salle archi-comble, quand ces vrais révolutionnaires affirmèrent leur volonté de combattre et de vaincre.

En fin de réunion, M. Marcel Bucard, chef du Fraciisme, prit la parole pour exalter les vertus de toute la jeunesse française. Puis, abordant les problèmes de politique intérieure, il affirma :

« Que le pouvoir ne doit pas être donné à ceux qui, à la faveur de troubles, cherchent à s'en emparer pour en jouir personnellement et à cause des profits qu'on en retire et non pas à cause des devoirs qu'il exige... »

« J'ai pris contact avec Marcel Déat, précisa-t-il, aux applaudissements de l'assistance, et maintenant nos deux grands mouvements marchent côte à côte, prêts à tendre la main à ceux qui veulent faire la révolution totale derrière le Maréchal et Pierre Laval pour relever la France ».

LES JEUNESSES NATIONALES POPULAIRES DE BORDEAUX ADRESSENT UN TÉLÉGRAMME DE FIDÉLITÉ AU MARÉCHAL

Bordeaux, 14. — Les Jeunesses Nationales Populaires ont fait parvenir au maréchal Pétain le télégramme suivant :

« Le Bureau de la Commission exécutive Jeunesse Nationale Populaire Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, exprime fidélité et dévouement au Maréchal, chef de l'Etat français, au président Laval, chef du gouvernement, et leur fait confiance pour défendre par tous moyens la France et l'Empire. »

LA GUERRE EN CYRÉNAIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Berlin, 16. — En cyrénaïque, les formations allemandes et italiennes poursuivent les violents combats qu'ils soutiennent contre les avant-gardes britanniques.

Les crêtes de dunes étroites, parsemées de galets et de sable mouvant, constituent un obstacle sérieux pour les lourds véhicules automobiles et pour les colonnes de ravitaillement ennemis.

Au cours d'attaques déclenchées par des avions de combat allemands et italiens contre des concentrations de troupes et de véhicules dans la passe d'Hallaya, de lourdes pertes ont été infligées aux Anglais. Malgré la supériorité numérique de la chasse ennemie, les formations aériennes de l'Axe ont également dirigé de violents raids contre Tobrouk, où les Anglais essayent par tous les moyens, de remettre en état les installations portuaires, les conduites d'eau et les routes détruites par les troupes du maréchal Rommel.

Rome, 16. — Un grave accident s'est produit sur la ligne du chemin de fer à crémaillère qui va de Paolo à Cosenza. Par suite du non fonctionnement des freins, un train de voyageurs s'est écrasé contre un talus dans un virage. On compte dix-huit tués et cinquante blessés.

Revue de la Presse parisienne

« DE NOTRE FORTERESSE L'EUROPE »

C'est sous ce titre que M. Jean Lagrange écrit dans le « Cri du Peuple » :

« Il est un peu tôt pour porter un jugement sur les opérations militaires. Remarquons cependant que désormais, la porte Méditerranéenne de la France, c'est-à-dire de l'Europe, est close. Sur l'Océan, depuis longtemps, une triple défense aérienne, navale et terrestre, rendait les attaques difficiles. Les Anglais en firent l'expérience voici peu de temps.

» Désormais, l'Europe apparaît comme une forteresse. Le calme, la méthode, la rapidité avec lesquels les puissances de l'Axe ont pris, dans le Midi, les précautions nécessaires, peuvent faire réfléchir quelques Français, étourdis »

« FÉLONIE D'UN COTÉ, HÉROISME DE L'AUTRE »

Après avoir flétri l'attitude du général Giraud, qui laisse fusiller deux officiers français qui le traitaient de félon et le menaçaient de leur revolver, Stéphane Lauzanne écrit dans « Le Matin » :

« D'autres suivront-ils ? L'amiral Darlan, comme le rude message du maréchal Pétain le donne à entendre, se serait-il, lui aussi, laissé prendre dans les filets anglo-saxons ? On frémit et on veut douter encore. Mais l'abberration est contagieuse comme la trahison. Trahison d'autant plus abjecte qui nul n'obligeait les grands chefs à accepter les postes qui étaient confiés à leur honneur. Ils ont eu deux ans pour se retirer s'ils ne voulaient pas servir à côté et sous Pétain. Ils ont préféré recevoir de lui avancements, commandements, décorations, citations. Le cœur se soulève devant tant d'ignominie. Et mieux vaut regarder au bas de l'échelle qu'en haut, car ce n'est pas toujours parmi les étoiles qu'il faut aller chercher les belles âmes : c'est sur la terre qu'on les trouve et parmi les petits... »

«L'EFFORT DE PIERRE LAVAL»

« Avant tout passons la paix à assurer et la patrie à sauver.

» Or, Pierre Laval ne pense qu'à cela, écrit dans « La France Socialiste », M. René Chateau, qui poursuit :

» Voici que sur notre Côte d'Azur, l'Europe se coalise en fait. Et, du coup, toute notre délaite est près d'être oubliée et effacée. Du coup nous pouvons repartir à neuf, réintroduits parmi les peuples d'Europe et promis avec eux, après une épreuve commune, à une paix qui unisse et qui dure.

» Il ne faut pas bouder à cette chance. Et comme je comprends que Pierre Laval tienne envers et contre tous, insensible aux hostilités et aux faussetés.

» Il sait bien quelle acclamation monterait vers lui, quand il aurait réussi...

» Mais, le moins qu'il puisse demander, c'est qu'on le laisse en paix, dans cette solitude et dans ce silence laborieux. Même les Gaullistes devraient comprendre. »

De son côté, « Le Matin » annonce qu'aussitôt que l'on possédera de nouveaux éléments d'information sur le développement des opérations militaires, les ministres seront convoqués pour prendre les dispositions qui s'imposent ou entériner des décisions d'ores et déjà acquises.

« L'une d'elles, écrit-il, concerne l'acte constitutionnel 4 du 10 février 1941, qui a investi l'amiral Darlan de la succession éventuelle du maréchal Pétain au cas où celui-ci serait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

» La position particulière où se trouve actuellement l'amiral Darlan, retenu en Afrique du Nord — pour ne pas parler d'autres considérations — empêche évidemment qu'il conserve sa qualité de dauphin et nécessite l'abrogation de l'acte qui la lui a reconnue. »

Des avions américains violent la neutralité portugaise

Madrid, 16. — On mande de Lisbonne que dimanche, vers midi, une assez grande formation de bombardiers américains a survolé à basse altitude le centre de Lisbonne. Deux appareils ont survolé assez longuement la ville et cela a permis de reconnaître les insignes des Etats-Unis. La population qui circulait nombreuse dans les rues a exprimé son mécontentement de cette atteinte à la neutralité portugaise.

Smyrne, 16. — Radio Bagdad annonce que par suite de la démission d'un certain nombre de ministres, une nouvelle crise gouvernementale s'est produite en Irak.

Une fière réponse de la Jeunesse allemande aux rodomontades de Roosevelt

Stettin, 16. — Au cours d'une grande manifestation de la jeunesse allemande, M. Arthur Axmann, chef de la Jeunesse du Reich, a analysé les résolutions adoptées par la conférence de la jeunesse internationale organisée par l'Angleterre.

« A Washington, a déclaré M. Axmann, M. Roosevelt a essayé, en l'absence des jeunes, de s'attribuer le rôle de chef de la jeunesse mondiale. L'échec de cet essai n'a pas empêché Mme Roosevelt et l'ambassadeur soviétique de convoquer à leur tour un congrès de jeunes. Mais ici encore, les assises ont dû se terminer sans la participation de la jeunesse européenne. »

Après avoir indiqué les résultats concrets et positifs du congrès de Vienne, M. Axmann a déclaré que les résolutions prises à Londres n'ont prêté aucune attention à la misère dont souffre la jeunesse soviétique ni à la détresse des enfants travaillant dans les mines anglaises et bien moins encore à celle des chômeurs dont la misérable condition soucie bien peu les milliardaires américains.

« La résolution de déporter la jeunesse allemande et de la soumettre après la guerre à un régime d'éducation forcée, a dit M. Axmann, ne sera pas réalisée davantage que les grandiloquentes prétentions de Roosevelt au rôle de chef de la jeunesse européenne.

« En attendant, cette jeunesse combat sur les divers fronts avec une conviction de plus en plus ferme. Le courage qu'elle témoigne dans la lutte, a dit M. Axmann, pour terminer, est garant de la victoire, de cette victoire qui nous délivrera même du fantôme de ces barroisses ou les enfants ont été chovés et dorlotés.

Les voici revenus ces petits colons. Leurs vacances sont terminées et il va leur falloir demain reprendre le chemin de l'école, essayer aussi de regagner « le temps perdu », ce qui leur sera aisé car la provision de santé et de forces les met dans une situation favorable vis-à-vis de leurs petits camarades.

Mardi donc, ils sont arrivés à Lille, hâlés par le soleil, par l'air extrêmement pur de ce joli coin du Reich, grossis par cette cure bienfaisante et bien heureux aussi de retrouver leurs chers parents.

L'accueil lui, on le conçoit, on ne peut plus touchant et c'est avec une certaine émotion que l'on assista aux scènes de tendresse qui furent, c'est normal, l'épilogue de ce joli autant que profitable voyage dont les petits nordistes conserveront le plus vif souvenir.

DÉÇUE PAR L'ATTITUDE DE LA FRANCE...

La propagande anglaise lance de fausses nouvelles sur la Turquie et sur l'Espagne

Berlin, 14. — On remarque dans les milieux politiques allemands que la propagande anglaise, à la suite de l'agression contre l'Afrique du Nord et des contre-mesures prises par les puissances de l'Axe, tente par ces allégations mensongères de troubler les relations de l'Axe avec d'autres nations. Ainsi, le « Times » émet l'opinion que l'Allemagne pressée par les circonstances, ferait passer ses troupes par la Turquie.

A la Wilhelmstrasse, on estime que de telles allégations ont pour but de mettre en doute les relations amicales de la Turquie avec les puissances de l'Axe et avec l'Allemagne en particulier, telles qu'elles ont été clairement définies il y a peu de temps dans un discours du président Inonu.

La propagande anglaise s'emploie également à lancer de fausses nouvelles concernant les relations germano-espagnoles. Ainsi, Reuter parle d'un démenti officiel du gouvernement espagnol au sujet de promesses qui auraient été faites par l'Allemagne à l'Espagne, alors qu'aucun démenti de cette sorte n'a jamais été publié à Madrid. Les relations germano-espagnoles sont si claires, dit-on dans les milieux allemands autorisés, que la dépêche Reuter constitue un faux évident.

Il apparaît nettement que ces nouvelles n'ont d'autre but que de compenser auprès de l'opinion britannique les espoirs déçus d'une réaction française.

67 cargos coulés en 10 jours dans l'Atlantique par les U-Boots

Berlin, 16. — L'agence D.N.B. apprend :

« La bataille sur les mers se poursuit indépendamment des opérations en cours contre le ravitaillement anglo-américain en Afrique du Nord française. Un nombre sans cesse croissant de submarines allemands contrôle les routes maritimes et américaines dans l'Atlantique. Du 3 au 15 novembre, 67 cargos et navires de transport anglais et américains, jaugeant globalement 407.000 tonnes, ont été coulés dans toutes les zones de l'Atlantique. Une grande partie de ce tonnage a été détruit dans l'Atlantique septentrional et sur les routes maritimes vers l'Afrique du Sud.

UNE CHAIRE D'HISTOIRE DU JUDAISME A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Vichy, 14. — Le « Journal Officiel » publie un arrêté, en date du 12 novembre 1942, nommant professeur titulaire de la chaire d'Histoire du Judaïsme de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, à compter du 1er octobre 1942, M. Laboroue.

D'autre part, un arrêté, du même jour, nomme professeur titulaire de la chaire d'Ethnologie de la Faculté des Lettres, à compter du 1er octobre 1942, M. Marcel Griaule.

24e liste de navires britanniques coulés par les sous-marins allemands

Berlin, 16. — Le haut commandement de l'armée allemande publie la 24e liste des navires marchands britanniques qui depuis le 1er juin 1941, ont été coulés par les sous-marins allemands.

Elle porte les noms des unités suivantes : « Ariosto » (2.176 t.) ; « Adam's Beck » (2.840 t.) ; « Arlandne Moller » (1.640 t.) ; « Alliater » (1.597 t.) ; « Antonio » (5.225 t.) ; « Berhala » (2.000 t.) ; « Bloomfield » (1.417 t.) ; « Burton » (3.000 t.) ; « Baltallinn » (1.303 t.) ; « British Prince » (4.679 t.) ; « British Freedom » (6.985 t.) ; « Benmohr » (5.920 t.) ; « Behadur » (5.424 t.) ; « British Sergeant » (5.868 t.) ; « British Colony » (6.817 tonnes).

L'Amirauté anglaise avoue la perte d'un sous-marin

Lisbonne 16. — L'amirauté britannique annonce la perte du sous-marin « Talleman ».

Les Anglais sont impuissants à rétablir l'ordre aux Indes

Shanghaï, 16. — M. Martin, le correspondant de l'United Press, qui est revenu il n'y a pas longtemps, à Tchoung-King, après avoir séjourné aux Indes, décrit comme suit la situation dans ce pays :

« Journellement on arrête des centaines de manifestants. La plupart des écoles sont encore fermées. Malgré la disette les ouvriers ne veulent pas retourner au travail à Ahmedabah. Pendant les deux dernières semaines d'octobre, le trafic ferroviaire a été fréquemment interrompu entre Bombay et Calcutta, à la suite d'actes de sabotage.

Des paysans se sont emparés du pouvoir à Madras et à Bihar. Les troupes anglaises doivent intervenir continuellement pour réprimer les désordres. Les appels radiodiffusés de Subnas Bose, par l'intermédiaire des postes de Singapour, de Saïgon, de Manille et de Bangkok, au cours desquels il a été expressément déclaré que le Japon n'élevait aucune exigence territoriale au regard des Indes et ne désirait pas opprisser le peuple hindou, ont fait une grande impression sur ce dernier.

La propagande antijaponaise de Tchoung-King serait cependant restée sans effet. Pour se résumer, M. Martin déclare que la défense efficace des Indes ainsi que la réouverture de la route de Birmanie dépend en grande partie de l'attitude des populations intéressées et c'est ça que l'échaeun des chefs militaires avec lesquels il a eu des conversations lui a répété.

Des bombes à Bombay

Bangkok, 16. — Au cours de manifestations organisées à Ahmedabad, par des membres du parti congressiste, la police a dû intervenir et faire usage de ses armes à feu. Dans un quartier industriel de Bombay, deux bombes ont fait explosion et causé des dégâts matériels.

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Roma, 16. — Le Quartier Général des forces armées communique : La nuit dernière, des avions anglais ont de nouveau bombardé la ville de Gênes, dont les quartiers habités ont subi des dégâts considérables. Parmi la population civile, 4 personnes ont été tuées et 28 blessées. Les noms et prénoms seront publiés dans les journaux.

Informations Régionales

NOS PETITS NORDISTES SONT RENTRÉS DE BAVIÈRE

Heureux et admirablement bien portants, ils ont été accueillis mardi en gare de Lille par leurs parents

Le 1er Octobre dernier, 650 enfants du Nord quittaient Lille pour la Haute-Bavière où, durant près de deux semaines, ils demeuraient les hôtes de familles allemandes.

Nous avons relaté ce départ qu'une cérémonie officielle accompagnait et à laquelle assistaient un officier supérieur de l'Oberfeld-Kommandantur MM. Fernand Carles, préfet résidant et Paul Delhove, maire de Lille.

Nous avons ensuite publié à l'intention des familles de ces petits colons des comptes rendus des divers voyages faits par notre envoyé spécial dans ce beau pays des Alpes bavaroises où les enfants ont été choyés et dorlotés.

Les voici revenus ces petits colons. Leurs vacances sont terminées et il va leur falloir demain reprendre le chemin de l'école, essayer aussi de regagner « le temps perdu », ce qui leur sera aisé car la provision de santé et de forces les met dans une situation favorable vis-à-vis de leurs petits camarades.

Mardi donc, ils sont arrivés à Lille, hâlés par le soleil, par l'air extrêmement pur de ce joli coin du Reich, grossis par cette cure bienfaisante et bien heureux aussi de retrouver leurs chers parents.

L'accueil lui, on le conçoit, on ne peut plus touchant et c'est avec une certaine émotion que l'on assista aux scènes de tendresse qui furent, c'est normal, l'épilogue de ce joli autant que profitable voyage dont les petits nordistes conserveront le plus vif souvenir.

Un défilé monstre...

C'est celui que formeraient — à pied hélas ! — tous les cyclistes à qui l'on a volé leur vélo depuis 2 ans. Mais un autre défilé impressionnant — en bicyclette celui-là — ...c'est celui que formeraient tous les cyclistes avisés, et ils sont plus de 400.000 qui ont adopté VELFIX, antivol à combinaison, sans clé. Ne coûte que 32 frs chez tous les bons Agents

LES RÊVERIES DE SIR STAFFORD CRIPPS

CRÉATION D'UNE FLOTTE AÉRIENNE INTERNATIONALE...

...sous le contrôle anglais, évidemment !

Stockholm, 16 — Le service d'informations britannique communique :

Dans une allocution radiodiffusée à l'intention du peuple américain, Sir Stafford Cripps a préconisé la création d'une flotte aérienne internationale pour le maintien de la paix du monde.

Il a déclaré entre autres que les alliés devaient, après la guerre, trouver une « méthode meilleure » capable d'assurer la « liberté des nations » Une puissante aviation donnerait aux alliés la possibilité de contrôler l'ordre mondial, comme jamais auparavant.

« Une flotte aérienne internationale, a dit textuellement Sir Stafford, serait en mesure d'atteindre les régions du monde les plus reculées pour y frapper quiconque tenterait de rompre la paix au profit de ses propres intérêts »

La qualité du pain

Paris, 16. — Le Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement communique :

Diverses informations de presse font état de procédés nouveaux de mouture et de panification qui seraient susceptibles d'améliorer sensiblement la valeur nutritive, la qualité ou l'aspect de notre pain.

Il importe que l'opinion n'ait pas d'illusions sur la portée pratique de ces divers procédés : ils peuvent donner certains résultats intéressants en fabrication expérimentale mais il ne paraît pas possible, pour de nombreuses raisons, d'en généraliser l'emploi sur le plan du travail industriel.

La qualité insuffisante du pain est due, avant tout, au taux d'extraction exigé, qui correspond à la mouture intégrale du blé, ce taux a été rendu obligatoire par suite de l'insuffisance du stock de blé disponible pour l'alimentation du pays.

L'Office des céréales fait tous ses efforts pour obtenir des meuniers et des boulangers un travail aussi satisfaisant que possible et pour réagir contre certaines négligences ou imperfections qui peuvent être constatées. Mais la livraison intégrale de la récolte et la cessation de certaines fraudes nous permettant l'utilisation de toutes nos ressources, restent la première condition d'un abaissement du taux d'extraction. C'est donc avant tout par l'effort des producteurs et par la discipline de tous les consommateurs que l'on pourra mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour améliorer la qualité du pain.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

UN MANŒUVRE DE CALAIS QUI AVAIT ASSOMMÉ UNE ÉPICIÈRE POUR LA VOLER EST CONDAMNÉ A HUIT ANS DE RÉCLUSION

Lundi s'est ouverte à *Saint-Omer* la 4e Session des Assises du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. le Conseiller Gascard. Pour leur première journée, la Cour et les Jurés avaient à juger un jeune manœuvre de *Calais* : Albert Carbonnier, âgé de 18 ans, inculpé de vol avec violences ayant laissé des traces de blessures.

LES FAITS

Carbonnier, ayant l'intention d'acheter une montre, se présentait en juin 1941 chez M. Becart, bijoutier. Il choisit une montre dont le prix était de 500 fr. N'ayant que 190 fr. en sa possession, le jeune homme les versa à titre d'arrhes et demanda au bijoutier de lui réserver la montre. Restant à se procurer le complément d'argent ! C'est alors que Carbonnier décida d'aller voler cette somme chez une épicière, Mme Vve Macaire, actuellement âgée de 65 ans, demeurant à proximité du domicile de ses parents.

Albert Carbonnier revint donc chez lui et se munit d'une hachette qu'il dissimula dans son blouson. En même temps, il fit un paquet avec de vieux journaux et il se dirigea vers l'épicerie de Mme Macaire. S'étant assuré qu'il n'y avait pas de client dans le magasin, il y pénétra et présenta son paquet à l'épicière en lui demandant si elle désirait acheter du beurre. Cette femme accepta et alla dans sa cuisine. A ce moment, Carbonnier sortit sa hachette et asséna, avec le talon de cette arme, plusieurs coups sur le crâne de Mme Macaire, qui s'écroula.

Carbonnier se précipita vers le tiroir-caisse du magasin et il y déroba les billets de banque qu'il trouva, c'est-à-dire une centaine de f. Après avoir regardé dans la cuisine sa victime, qui était toujours inanimée, le jeune bandit s'enfuit.

Il erra quelque temps en ville, puis il passa la nuit dans un cantonnement. Le lendemain matin, il alla se constituer prisonnier.

LE VERDICT

C'est cette lamentable histoire qui fut évoquée lundi.

M. le Conseiller Gascard, avec son autorité et son habileté coutumières, essaie de faire préciser par l'accusé quelques points essentiels, notamment ce qui l'a poussé à se munir d'une hachette. Carbonnier déclare qu'il ne voulait pas frapper Mme Macaire et que son arme ne devait servir qu'à fracturer le tiroir-caisse, ou une armoire. Malgré leur invraisemblance, il s'entête dans ces allégations.

On entend ensuite plusieurs témoins, dont Mme Vve Macaire, qui reste atteinte d'une incapacité évaluée à 30 %, et qui se constitue partie civile, par les organes de Me Debavelaere, avoué, et Me Jacques Loez, avocat.

Après réquisitoire de M. Guichard, procureur, et plaidoirie de Me Loez, de *Calais*, la Cour et le Jury se retirent pour délibérer.

Albert Carbonnier est condamné à *8 ans de réclusion*.

La partie civile obtient 30.000 fr de dommages et intérêts.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TRAVAIL

Il est rappelé aux employeurs, aux chefs ou directeurs des établissements industriels ou commerciaux, des exploitations agricoles ou forestières, qu'en vertu de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Septembre 1942, (pris en application de la loi du 4 Septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre, en ce qui concerne les conditions d'embauchage et de résiliation du contrat de travail) les Etablissements assujettis aux dispositions de la loi du 4 Septembre 1942 sont tenus d'établir un règlement intérieur de travail soumis aux formalités prévues par l'article 22 du Livre 1er du Code du Travail.

Ce règlement doit être affiché dans les lieux où le travail est effectué ainsi que dans les locaux et à la porte des locaux où se fait l'embauchage.

L'article 5 susrappelé précise que les conditions de rémunération, congés payés et, d'une manière générale, les conditions de travail du personnel dans les entreprises assujetties sont celles de la législation ouvrière et sociale. Le personnel est soumis à la discipline générale de l'Etablissement telle qu'elle est déterminée par le règlement intérieur.

En vertu de l'article 22 a du Livre 1er du Code du Travail tout règlement intérieur (et toute modification à un tel règlement) doit faire l'objet d'un dépôt au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de la situation de l'Etablissement où le travail est exécuté ou à défaut au greffe de la Justice de Paix.

En conséquence, pour se conformer à la loi, les employeurs doivent déposer aux Secrétariats des Conseils de Prud'hommes ou à défaut de Conseils de Prud'hommes aux greffes des Justice de Paix, un exemplaire de leur règlement intérieur d'atelier, de chantier, etc., établi en conformité des dispositions ci-dessus rappelées.

Pour les employeurs de *Lille* et des *Communes dépendant du ressort du Conseil des Prud'hommes de Lille (Fâches-Thumesnil, Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lezennes, Marquette, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Saint-André, Wambrechies)* le dépôt doit être effectué au *Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Lille*, place Rihour, entre 10 h. 30 et 12 h. 30

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

60me Série de Questions

Agée de 62 ans, veuve depuis 2 ans, mon mari a travaillé 18 ans aux Mines, puis 18 ans environ dans une brasserie, et enfin comme cantonnier. Etant inapta au travail, pouvant produire un certificat médical, puis-je prétendre à la retraite des vieux ? — Vve W. L.

Réponse. — L'allocation aux vieux travailleurs est strictement personnelle, si donc vous n'avez pas travaillé vous-même au moins 5 ans après l'âge de 50 ans, vous ne pouvez prétendre à la retraite. Si vous remplissez les conditions voulues, adressez une demande sur imprimé officiel (que vous trouverez sans doute à votre Mairie), au Service Régional des Assurances Sociales, 43 rue Royale à Lille.

Ayant travaillé aux Mines 8 ans, j'ai une pension de 136 frs par an. Depuis 1909 je travaille en usine et ai versé aux R.O.P. et aux A.S. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — J. V. à Lemmes.

Réponse. — Oui, avec réduction du montant de votre pension des Mines, si vous avez occupé un emploi salarié de 5 ans au moins après l'âge de 50 ans et à condition d'avoir l'âge requis, c'est-à-dire 65 ans.

J'ai 67 ans, suis de nationalité polonaise et suis depuis 28 ans en France ; j'ai travaillé dans les Mines à ans et taucha de la Caisse Autonome une pension annuelle de 310 frs. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — N.P.V. 2 à Quévrechain.

Réponse. — Si vous remplissez les conditions voulues : 5 ans de travail salarié après l'âge de 50 ans, vous pouvez écrire à la Caisse Autonome des Mineurs, 77 avenue de Ségur à Paris, pour demander la révision de votre pension des Mines, pour qu'elle soit portée à 3.600 frs.

Ayant versé aux A.S. après l'âge de 65 ans, j'ai au moment de la liquidation du pension, accepté le remboursement des versements. Ai-je droit à la retraite des vieux ? A partir de quel âge ? Quel en est son montant et à qui dois-je m'adresser ? — Un fervent lecteur N. D.

Réponse. — C'est peu probable. Il faut que vous remplissiez les conditions imposées par la loi du 14 mars 1941 : avoir été salarié 5 ans après l'âge de 50 ans, cet emploi ayant constitué votre dernière activité professionnelle ; 2° 65 ans ; 3° 3.600 frs plus 1.000 frs si vous avez votre conjoint à charge, plus 500 frs si vous avez eu 5 enfants. Exposez votre cas au Service Régional des A. S.

Veuve de guerre remariée, je touche une petite pension. Priée des deux jambes, vieille à ans que je suis infirme. Ai-je droit à l' « incurables » ? — M. D. L.

Réponse. — De quelle pension aux incurables voulez-vous parler ; s'il s'agit du secours aux incurables, vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Service Régional des A. S., 48 rue Royale à Lille, s'il s'agit de l'allocation aux vieux travailleurs. Dans ce dernier cas, il faut que vous ayez au moins atteint l'âge de 60 ans.

R. B.

Réponses à nos Lecteurs

1° **Cote personnelle mobilière.** — Par suite de la captivité de votre mari, vous êtes exonérée de cette imposition.

2° **L'impôt foncier** est toujours à la charge du propriétaire, sauf conventions spéciales intervenues dans le bail. Il est fréquent que le locataire ait à supporter tout ou partie de cet impôt.

3° **Proposition du propriétaire.** — Il faudrait savoir à combien s'élève annuellement les impôts fonciers sur l'immeuble par vous occupé. Etes-vous seul locataire ?

A priori, la proposition du propriétaire ne paraît pas trop exagérée, les impôts ayant sensiblement augmenté depuis les hostilités.

T. S. F.

MERCREDI 18 NOVEMBRE

Informations à 7 h., 8 h., 9 h., 13 h., 14 h., 15 h., 20 h., 22 h., 24 h. — Concerts à 7 h. 30, 8 h. 15, 11 h. 30, 12 h., 13 h. 20, 14 h. 30, 14 h. 45, 15 h. 15 (Music-Hall), 16 h. 15, 17 h. 15 (André Claveau), 18 h. 45, 19 h. 15, 19 h. 30, 20 h. 20 (« Ah ! la belle époque »), 21 h. 15 « Phi-Phi » », 22 h. 15 (« Don Juan »), 23 h. (« Alexandre Dumas a le choléra »), 23 h. 15, 23 h. 45, 0 h. 15. — 16 h. : Les Routes du Ciel.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 18 novembre 1942. — Soleil : Lever à 8 h. 6. Coucher à 17 h. 6

Aujourd'hui : Saint-Maxime. Demain : Sainte-Elisabeth.

LES DEUX GOSSES

Par Pierre D'ECOURCELLE

4

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PARUS

Mise au courant des amours coupables que sa sœur, Carmen, entretient avec le capitaine d'Albolze, Hélène de Moutlaur va le trouver et obtient de lui, non sans peine, qu'il renonce à celle-ci. En outre, l'officier, qui est un homme de cœur, promet de faire tenir à Hélène les lettres que lui adresse son amante.

Mais Robert regarda jusqu'au détour de la route la voiture qui emportait sa dernière espérance, et il resta longtemps immobile, pâle, les yeux rougis, contemplant fixement l'horizon qu'empourprait déjà l'aurore, perdu dans ses pensées...

Tout à coup, les clairons de la petite garnison sonnèrent la diane. Il passa la main sur son front et se disposa à rentrer.

En se retournant, il se trouva en présence de son soldat, aussi bien astiqué que s'il eût passé la nuit dans son lit et se fût préparé à une revue depuis la veille.

— Viens, Briaquet ! lui dit d'Albolze. J'ai une commission à te donner. Selle ton cheval. Tu vas aller à Tours.

— Bien, mon capitaine.

Pendant ce temps, Hélène de Montlaur était de retour à son hôtel.

Elle s'informa. Le premier train pour Paris ne partait que deux heures plus tard.

Elle s'enferma dans son appartement ; et, plongée dans un fauteuil, elle se prit à rêver.

Carmen était sauvée !... Sauvée par elle.

Elle en arrivait presque à oublier que sa belle-sœur était coupable.

Elle ne se la rappelait que malheureuse, folle d'angoisse, éperdue de terreur, alors que, la veille, le visage baigné de larmes, la tête perdue devant la lettre qui contenait les terrifiantes menaces de son amant, la malheureuse s'était jetée à genoux, lui confessant tout son malheur, toute sa honte, disait-elle, et suppliant Hélène de la sauver.

Et une grande joie remplissait le cœur de la noble femme, en songeant que grâce à elle, la désespérée de la veille pourrait essayer de se reprendre à la vie...

Hélène revoyait aussi Albert d'Albolze et elle s'apitoyait du tout son âme sur le jeune capitaine...

Cette abnégation en face du devoir, ce renoncement héroïque à tout ce qui jusqu'alors avait été la joie de sa vie et l'espoir de son cœur lui inspiraient une véritable admiration...

Elle comprend que Carmen eut aimé cet homme. Et sans s'arrêter, pour l'instant, aux conséquences atroces de cet amour coupable, elle pensait seulement :

— Combien il est malheureux qu'ils ne se soient pas rencontrés alors qu'elle était libre encore !

Sans aucun doute, en effet, s'il se fût présenté à ce moment et s'il eût demandé la main de la jeune fille, Mme la comtesse de Montlaur l'eût accepté pour son gendre... Carmen aût été à tout jamais heureuse.

Heureuse épouse, comme Hélène l'était elle-même dans son union avec Romon de Montlaur ; heureuse mère, embrassant avec orgueil son enfant, doux fruit d'un amour béni, sur lequel jamais un nuage n'avait passé.

L'absence même de Ramon, parti